



MON VILLAGE
URBAIN



mairie-begles.fr

Mardi 21 mars 2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA VILLE DE BÈGLES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

75 430 587,68 €, c'est le montant consolidé du budget primitif 2023 de la Ville de Bègles soumis au vote des élus municipaux. Il concrétise les ambitions politiques du maire Clément Rossignol Puech et de son équipe municipale de faire de Bègles une ville écologique en transition, de développer l'entraide, la justice sociale et de dynamiser la démocratie locale.

LES FAITS MARQUANTS

- Une année marquée par un **doublement de l'investissement à hauteur de 10,128 M€**, rendu possible par une gestion efficiente et une situation particulièrement saine. La capacité de désendettement de la Ville est faible (1,2 an) avec un recours à l'emprunt prévu en 2024.
- Un peu plus de la moitié de l'investissement (5,194 M€) consacré à la **réalisation des projets structurants de la mandature** en conciliant la **construction de nouveaux équipements publics** pour répondre aux besoins des habitants, avec des **opérations de travaux dans l'espace public** pour un aménagement durable. La Ville poursuit également son plan de rénovation énergétique du patrimoine municipal.
- Une **augmentation du nombre d'associations subventionnées** et un partenariat associatif renforcé dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) porté au sein des écoles venant enrichir l'offre éducative proposée à tous les enfants béglais.
- Un **contexte général difficile pour les finances locales**, marqué par un fort ralentissement de la croissance, une inflation prévisionnelle importante de 6 % et l'augmentation exponentielle des prix de l'énergie avec **une dépense supplémentaire de 2,5 M€** qui auraient pu être dépensés pour des projets à destination des Béglais.
- **Des recettes plus contraintes que la moyenne**, en raison du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) très inférieur à la moyenne nationale des villes de même strate, et de choix tarifaires des services municipaux axés sur l'égalité d'accès aux services publics.
- Des dépenses de fonctionnement en hausse, malgré les efforts d'analyse et de maîtrise budgétaires, **en raison essentiellement de la hausse des coûts de l'énergie**, des matières premières et des dépenses de personnel au bénéfice des agents, en particulier en raison de la revalorisation du point d'indices.
- Le **maintien de la fiscalité des ménages** conformément aux engagements pris par l'équipe municipale : au contraire d'autres collectivités, les taux n'augmentent pas.



MON VILLAGE
URBAIN



DE PRESSE

mairie-begles.fr

LES DONNÉES CLÉS DU BP 2023

- **19 912 000 €** de dépenses réelles d'investissement, dont **10 128 000 €** de dépenses d'équipement
- **52 809 391 €** de dépenses de fonctionnement
- **4 561 963€** de subventions aux associations et établissements publics
- **Des dépenses d'équipement par habitant en hausse et supérieures à la moyenne** des communes de même strate : **331 € par habitant en 2023 contre 229 € en 2022**
- **Des dépenses de fonctionnement par habitant en hausse mais maîtrisées** : 1 328 € (contre 1 251 € en 2022)
- **Des recettes par habitant plus contraintes que la moyenne** : estimées à 1 334 € (1 440 € dans les communes de même strate)
- **Une dette qui se résorbe** : 162 € par habitant (1 006 € dans les communes de même strate)

1. UNE ANNEE MARQUEE PAR L'ACCELERATION DES PROJETS DE MANDAT

Face à la crise inflationniste et à l'urgence environnementale, la mise en œuvre de **politiques publiques en faveur de la justice sociale, du climat** ainsi que **du défi démocratique** sont rendues encore plus nécessaires.

Pour répondre aux besoins les plus prégnants d'équipements et de services des habitants, l'année 2023 verra le **démarrage de chantiers phares de la mandature** portés par **un investissement très volontariste de 10,128 M€**. Il s'agit notamment des réalisations suivantes :

- Le **futur groupe scolaire Jacques Prévert** (études pour 500 K€), **l'extension du restaurant scolaire Buisson** (890 M€ pour le démarrage du chantier avec la démolition du bâtiment existant en 2023 pour une livraison du nouveau bâtiment en sept. 2024), et la poursuite de la **rénovation de l'école élémentaire Joliot Curie** (études, lancement du marché et démolition du bâtiment existant pour 306 K€ en vue de la construction d'un nouvel espace de restauration scolaire début 2025),
- La nouvelle **cuisine centrale municipale** (études pour 550 K€),
- La future **salle sportive polyvalente** (études pour 150 K€),
- Le lancement du **chantier du Musée de la Création Franche** (232 K€),
- La poursuite du **plan aires de jeux** (150 K€ pour une nouvelle aire de jeux à Bègles Plage au printemps et l'entretien d'aires existantes),
- L'aménagement des **espaces publics des Terres Neuves** (540 K€)



MON VILLAGE
URBAIN



Les bâtiments publics qui feront l'objet de **travaux courants en 2023** sont les écoles Paul Langevin, Marcel Sembat, Jacques Prévert et Ferdinand Buisson, la Maison Des Associations, l'Espace Jean Vautrin, la Bibliothèque, le gymnase Boyer, le BT Emploi, la crèche La Câlinerie et la Maison Municipale de la Musique.

Afin d'accentuer l'action de la collectivité en direction de son patrimoine pour l'entretien, l'isolation et le développement des énergies renouvelables, certains projets seront légèrement reportés. Un investissement de plus de **1,251 M€ est fléché sur le Plan énergie-bâtiments**, pour réaliser notamment :

- Des travaux d'huissierie et de toiture à l'Hôtel de Ville pour 700 K€
- Le déploiement d'équipements hydro économes dans les bâtiments municipaux (60 K€), de LED,
- Des études sur la qualité de l'air au sein de notre patrimoine bâti

Ces dépenses d'investissement entrent dans **une stratégie plus globale de gestion des ressources (énergie, eau, déchets) en faveur du climat, qui comprend** également un volet sensibilisation, un bilan carbone de territoire et des travaux programmés pour les années à venir sur l'ensemble du patrimoine municipal (**30 M€ sur la période 2020-2030**).

2. LE SOUTIEN AUX HABITANTS ET AUX ASSOCIATIONS POUR LA JUSTICE SOCIALE

Afin de **préservier les Béglaises et les Béglais dans un contexte de crise** du pouvoir d'achat lié à la hausse des coûts de l'énergie et à l'inflation sur les prix des matières premières, le maire Clément Rossignol Puech et l'équipe municipale ont à cœur de **tenir leur engagement de ne pas faire évoluer les taux de la fiscalité locale. Ils restent ainsi inchangés depuis 2012**, classant la ville de Bègles en 26^{ème} position sur 28 pour l'augmentation de la pression fiscale sur la métropole bordelaise sur la période 2016-2020.

De même, la majorité municipale réaffirme ses **choix tarifaires axés sur l'égalité d'accès par tous aux services publics locaux, avec une tarification sociale** pour la restauration collective, les TAPS et l'école de musique par exemple, des **tarifs peu élevés** pour le spectacle vivant, le cinéma, la piscine, l'adhésion à l'Estey, voire souvent **la gratuité** pour ce qui concerne la bibliothèque, l'offre d'animation « Vacances près de chez vous » durant les vacances scolaires, la Fête de la Morue, etc. Cette ambition de justice sociale pour tous se traduit aussi par un fort soutien aux associations et établissements publics que sont le **Centre Communal d'Action Sociale** (1 330 000M€), qui vient en aide aux personnes les plus fragiles et permet de répondre à l'urgence sociale et aux demandes



MON VILLAGE
URBAIN



d'accompagnement d'accès aux droits, mais aussi au **Centre social et culturel L'Estey** (780 000€) qui œuvre auprès des jeunes et des familles.

Par ailleurs, la Ville porte au quotidien **des projets avec et en faveur du monde associatif**. Elle subventionne aujourd'hui **86 associations contre 80 en 2022**, sans compter un partenariat important dans le cadre du Projet Educatif De Territoire porté au sein des écoles venant enrichir l'offre éducative proposée à tous les enfants béglais. Il faut citer également la co-organisation, avec le monde associatif de la Rentrée béglaise, un temps de rentrée associative renouvelé, la place importante donnée aux associations durant la Fête de la Morue, les programmations durant les temps de vacances.

La Ville et ses principaux partenaires associatifs ont pour souhait commun de coconstruire un **partenariat renouvelé avec des projets et objectifs communs** de lutte contre les discriminations, de transition écologique, féminisation des pratiques, etc. Ce partenariat se matérialise dès cette année pour les associations bénéficiant d'une subvention de plus de 80 000€.

Au total, la Ville alloue cette année **4 561 963€ de subventions aux associations et établissements publics** du territoire.

3. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

Malgré une légère augmentation, **les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Bègles sont plus contraintes que la moyenne** des villes (53 260 K€ en 2023, contre 51 713 K€ en 2022), en raison du montant de la DGF, très inférieur à la moyenne nationale des villes de même strate, et de choix tarifaires municipaux axés sur l'égalité d'accès aux services publics. Si les produits des services rendus augmentent de 0,1 M€, cela est lié à l'augmentation du nombre de repas servis par la Cuisine centrale municipale, et non par une hausse des tarifs de la Ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse (41 041 K€ en 2023, contre 38 790 K€ en 2022) **en raison essentiellement de la hausse des coûts de l'énergie** malgré l'amortisseur de l'Etat sur l'électricité (+2,5 M€), de la **hausse des matières premières** (restauration collective) et de la hausse des **dépenses de personnel** 19 318 K€ en 2023, contre 18 697 K€ en 2022), liée pour 80 % à **la revalorisation du point d'indice, la hausse du salaire minimum et au GVT (Glissement Vieillesse Technicité, avancements automatiques de carrière)** et pour 20 % aux **misés en stage, au futur CIA (Complément Indemnitaire Annuel), au forfait mobilité durable**, etc.



MON VILLAGE
URBAIN



DE PRESSE

mairie-begles.fr

- ⇒ Il faut noter que, compte-tenu de l'inflation et d'un point d'indice pas ou peu revalorisé depuis 2009, **ces augmentations financières sont une bonne chose pour les agents** et viennent s'ajouter à **l'offre de la collectivité en matière de mutuelle santé et prévoyance** avec des conditions avantageuses pour les agents. Ils sont désormais plus nombreux à y adhérer (246 agents ont souscrit à la mutuelle santé et 259 à la prévoyance).

PLAN DE GESTION DURABLE ET PACTE CITOYEN BEGLAIS

La Ville a accéléré la **maîtrise de son fonctionnement, avec récemment -3 % en 2022 et l'absence prévisionnelle d'augmentation en 2023**, malgré une inflation à 6 % et la hausse du coût de l'énergie. Cet objectif a été tenu notamment grâce à une analyse fine, par les services, de leur fonctionnement, ainsi que par **le lancement d'un Plan de Gestion durable**, dont les premiers effets montrent une **économie substantielle sur la facture d'électricité de plus de 9 % et de 21 % sur celle du gaz depuis novembre**.

Parallèlement, la Ville a développé ces deux dernières années une **stratégie de recherche de partenariats**, avec succès et vient de lancer **une réflexion sur la tarification** de certains services municipaux, avec pour objectif une accessibilité renforcée des Béglaises et Béglais aux services publics.

Depuis 10 ans, dans un **contexte de rigueur budgétaire imposée par l'Etat et d'incertitude**, les collectivités locales ayant de moins en moins la maîtrise de leurs recettes (cf. **perte cumulée de la DGF de près de 20 M€ depuis 2013**, suppression de la Taxe d'Habitation et des emplois aidés, etc.), la Ville de Bègles a enclenché une **démarche au long cours baptisée « Pacte Citoyen Béglais » visant à interroger sa façon de produire le service public local et son champ d'intervention, pour apporter une réponse au plus près des besoins des Béglais**, selon un principe de justice dans l'accès aux services et de meilleure accessibilité.

Cette démarche a permis une utilisation la plus réfléchie et pertinente possible des deniers publics pour faire face aux besoins et attentes d'une population locale en croissance, aux nouveaux coûts de fonctionnement induits par un plan d'investissement ambitieux, ainsi qu'aux différentes réformes nationales, toujours imprévisibles et globalement défavorables aux collectivités.

La gestion responsable de son budget, permet aujourd'hui à la Ville de conserver des capacités importantes de faire et d'investir.